

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Résidence La Grive

Aménagement intérieur

1°/ Salle de bain :

Baignoire de 160cm avec pare douche, robinetterie mitigeur, habillage sous baignoire en faïence ou panneau mélaminé sur vérin.
Faïence sur toute la hauteur en périphérie de la baignoire, avec un liseré.
Meuble vasque avec miroir et bandeau lumineux intégré, robinetterie mitigeur.
Sol souple.
Economiseur d'eau à toutes les sorties d'eau.
Sol souple.

2°/ WC :

Séparé de la salle de bain. Avec un réservoir silencieux à 2 vitesses.
Ventilation mécanique.
Possibilité de l'intégrer dans les salles de douche.
Sol souple.

3°/ Menuiserie :

Placards : en harmonie avec l'agencement général, équipée 1/3 penderie, 2/3 étagères, si ouvert avec éléments décoratifs.
Porte valise au-dessus porte d'entrée.
Butée de portes.
Fermeture :
Porte palière : serrures hautes sécurité par clef, iso phonique.
Porte intérieure : portes iso phonique.
Porte fenêtre en Bois.

4°/ Equipements électriques, TV, téléphone :

Conforme à la norme c15.100.
Chauffage de base.
Compteurs individuels.
Prise TV – FM dans le séjour et chambre.
Réception satellite ou réseau câble si existant sur le site.
Prises électriques dans tous les couloirs.
Conjoncteur de téléphone dans le séjour et la chambre.

Production d'eau chaude : Collective par ballons
Manchette dans chaque appartement pour comptage individuel

5°/ Cuisine :

Sol plastique en dalles ou carrelage.

Plaque électrique ou vitrocéramique : 2 feux pour 4 personnes et 4 feux pour 6 personnes.

Evier 1 bac et 1 égouttoir pour 4 personnes et 2 bacs un égouttoir pour 6 personnes,

Robinetterie mitigeur, avec économiseur d'eau.

Réfrigérateur.

Faïence trois faces et retour mur emplacement de la poubelle.

Lumière sous le meuble haut de la cuisine.

6°/ Chambres :

Lino au sol, en dalles ou en laies.

Placard équipé 1/3 penderie et 2/3 étagères, si ouvert avec éléments décoratifs.

Gouttelette fine.

7°/ Séjour :

Sol souple en dalles ou en laies.

Décoration murale avec un pan en Bois, gouttelette fine.

8°/Terrasses :

En béton brut.

Avec un claustra ou une séparation pour éviter les vis-à-vis.

AMENAGEMENT PARTIES COMMUNES ET ANNEXES

Local ordures ménagères :

Un local ventilé, couvert et facile d'accès.

Containers agréés par la commune.

Arrivée d'eau et siphon.

Local à skis :

Il doit être ventilé, avec un point d'eau et une évacuation au sol.

Un casier par logement.

Parkings intérieurs :

Eclairage automatique.

Place tracée au sol, signalétique pour les handicapés.

Espaces verts :

Les abords seront aménagés et plantés selon le volet paysagé du Permis de Construire.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure ou en cours de travaux, dans le cas où se révèle une obligation technique ou une possibilité d'amélioration en accord avec le gestionnaire.